

Communiqué de presse

Berne, le 21 novembre 2025

Les associations faïtières suisses mettent en garde contre la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

L'Union suisse des arts et métiers usam et economiesuisse s'opposent à la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). Cette convention prévoit des interdictions de grande envergure et à caractère idéologique, limiterait la souveraineté nationale et lierait la Suisse à un processus décisionnel international. Les associations demandent au Conseil fédéral et au Parlement de continuer à miser sur le dialogue, l'information et l'innovation plutôt que sur les interdictions.

Dans le cadre de la onzième Conférence des Parties (COP11) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), qui se tient actuellement à Genève, divers milieux réclament la ratification immédiate de l'accord par la Suisse. Les associations faïtières suisses usam et economiesuisse s'opposent fermement à une telle ratification.

La convention-cadre prévoit des mesures de grande envergure et à caractère idéologique qui vont bien au-delà de la protection de la santé publique. Elle vise principalement à créer une société sans tabac, notamment par une réduction drastique des points de vente, des quotas de production et d'importation, la suppression de toutes les subventions à la culture du tabac, l'interdiction des filtres à cigarettes et, enfin, l'interdiction totale de la vente de produits du tabac. De telles mesures sont l'expression d'une idéologie prohibitionniste et se sont révélées inefficaces dans le passé, comme le montre l'exemple de la prohibition de l'alcool. Elles conduisent au marché noir, à la criminalité et à des pertes fiscales, sans réduire durablement la consommation.

Les associations faïtières suisses appellent donc le Conseil fédéral et le Parlement à ne pas ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). La Suisse devrait continuer à miser sur le dialogue, la sensibilisation et l'innovation plutôt que sur les interdictions et les idéologies.

La CCLAT est un accord dynamique qui lie la Suisse à un processus décisionnel international et limite la souveraineté nationale ainsi que la participation démocratique. Tous les deux ans, la conférence adopte de nouvelles mesures contraignantes pour les États parties.

Annexe: Lettre ouverte au Parlement et au Conseil fédéral

Renseignements complémentaires

Urs Furrer, directeur de l'usam, portable +41 79 215 81 30, u.furrer@sgv-usam.ch

Erich Herzog, Responsable du département Concurrence et réglementation, +41 44 421 35 38, erich.herzog@economiesuisse.ch

LETTRÉ OUVERTE DES ORGANISATIONS FAÎTIÈRES SUISSES

La 11ème Conférence des Parties (COP11) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) se tient actuellement à Genève. Certains milieux profitent de cette conférence pour réclamer la ratification immédiate de la CCLAT. L'usam, economiesuisse mettent en garde contre la ratification d'un accord international à caractère idéologique.

Aux membres du Conseil fédéral, du Conseil national et du Conseil des États

Berne, le 21 novembre 2025

Appel urgent à ne pas ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous faisons référence aux récentes demandes de ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). Nous en sommes convaincus : une ratification serait une erreur stratégique pour la Suisse.

1. La CCLAT vise la prohibition

La CCLAT poursuit un objectif qui va bien au-delà de la protection de la santé publique : il vise à tout prix une société sans tabac. Les mesures discutées lors de la COP11 pour atteindre cet objectif – telles que **la réduction drastique des points de vente, l'introduction de quotas de production et d'importation, la suppression de toutes les subventions pour la culture du tabac l'interdiction des filtres de cigarettes et, enfin, l'interdiction totale de la vente de produits du tabac – sont l'expression d'une idéologie prohibitionniste.**

L'histoire – en particulier les expériences liées à la prohibition de l'alcool – démontre clairement que de telles interdictions échouent à atteindre leurs objectifs. Elles entraînent l'essor d'un marché noir, une augmentation de la criminalité et d'importantes pertes fiscales, sans pour autant réduire sensiblement la consommation.

Il est incompréhensible que certains milieux non seulement saluent une évolution aussi extrême et manifestement inefficace de la CCLAT, mais demandent même explicitement que ces mesures prohibitionnistes soient mises en œuvre en Suisse.

2. Pas d'adhésion à des accords internationaux évolutifs à caractère idéologique

La CCLAT n'est pas un accord statique. Cette Convention évolue en permanence et lie la Suisse à un processus décisionnel international évolutif qui restreint de facto la souveraineté nationale et la participation démocratique.

Tous les deux ans, la COP adopte de nouvelles mesures qui sont contraignantes pour les États signataires. Nous confions ainsi le contrôle de notre politique en matière de tabac à un organisme international qui ne respecte ni notre système économique libéral ni notre tradition de compromis politique qui a fait ses preuves.

Notre appel

La Suisse a toujours privilégié les solutions fondées sur le dialogue, l'information et l'innovation, plutôt que sur des interdictions, et encore moins sur des idéologies.

Nous appelons donc instamment le Conseil fédéral et le Parlement à ne pas ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos préoccupations et restons à votre entière disposition pour tout échange ou question.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Organisation faîtière des PME suisses usam



Urs Furrer
Directeur

economiesuisse



Monika Rühl
Présidente de la direction